

## MAIRIE

DE

## CHEIX-EN-RETZ

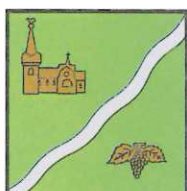
44640

Tél. 02 40 04 65 01

Fax 02 40 04 54 74

E-mail : accueil@cheixenretz.fr

www.cheixenretz.fr



Nombre de membres en exercice : 15

Présents : 13

Nombre de procurations : 0

Absents sans procuration : 2

Date de la convocation : 15/10/2025

Date d'affichage : 16/10/2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE  
DE CHEIX EN RETZ

SÉANCE DU 21 OCTOBRE 2025

*L'an deux mille vingt-cinq, le vingt et un octobre, à 19 heures,  
Les membres du Conseil Municipal de la Commune de  
Cheix-en-Retz, légalement convoqués, se sont réunis au  
Nombre prescrit par la loi, à la Mairie, sous la présidence de  
Monsieur Luc NORMAND, Maire.*

Etaient présents : Monsieur Luc NORMAND, Madame Mauricette HELLO,  
Monsieur Bruno GUITTENY, Madame Marie-Pierre BOUÉ, Monsieur Philippe  
BOYER, Madame Valérie BOYER, Monsieur Alain GAUTIER, Madame Frédérique  
PIGREE, Madame Caroline POISBEAU, Monsieur Olivier NORMAND, Monsieur  
Stéphane CHAULOUX, Madame Dorothee NICOLAS et Monsieur Ludovic  
GAUTIER.

Etaient absents : Monsieur José ORTEGA, Madame Delphine HARDY.

Monsieur Ludovic GAUTIER a été nommé secrétaire de séance.

**OBJET 4 : DEMANDE DE SUBVENTION – Projet aménagement de la Place Saint-Martin****4.2 Travaux de mise en accessibilité du point d'arrêt routier situé Place Saint-Martin.**

Vu le code général des collectivités territoriales,

Considérant que le Conseil municipal a approuvé les travaux de mise en accessibilité du point d'arrêt routier situé Place Saint-Martin.

Considérant que ce projet est éligible entre autres à une subvention du Conseil régional au titre des aides à la mise en accessibilité de points d'arrêts routiers du réseau régional,

Considérant que le plan de financement prévisionnel de la dépense subventionnable s'établit comme suit :

| Dépenses                                     |                   | Recettes     |                                                 |                   |     |
|----------------------------------------------|-------------------|--------------|-------------------------------------------------|-------------------|-----|
| Nature                                       | Montant € HT      | Financier    | Dispositif                                      | Montant €         | %   |
| Travaux pour la mise en accessibilité du PAR | 9 840,00 €        | Région       | Mise en accessibilité de PAR du réseau régional | 6 888,00 €        | 70% |
|                                              |                   | Commune      | Autofinancement                                 | 2 952,00 €        | 30% |
| <b>Total</b>                                 | <b>9 840,00 €</b> | <b>Total</b> |                                                 | <b>9 840,00 €</b> |     |

**Après en avoir délibéré, à 12 voix pour et 1 abstention, le Conseil municipal décide :****Article 1 :**

- D'approuver le projet et le plan de financement prévisionnel comme ci-dessus présenté,
- De solliciter toutes les subventions possibles pour mener à bien le projet et plus particulièrement celles présentées dans le plan de financement dont celle de la Région,
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à effectuer toutes les démarches et à signer toutes les pièces afférentes au présent dossier.

**Article 2 :**

Madame la secrétaire générale est chargée de l'exécution de la présente décision qui sera transmise à Monsieur le Préfet de Loire-Atlantique.

Extrait Certifié Conforme  
Le 21/10/2025.

Le Maire,  
Luc NORMAND

Accusé de réception  
044-214400393-20251021-1025  
Date de réception : 21/10/2025



Secrétaire de séance,  
Ludovic GAUTIER

